



Publié par le Centre International  
de Référence pour les droits de l'enfant  
privé de famille

# Bulletin mensuel

L'équipe du SSI/CIR vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et se réjouit de poursuivre en 2016 sa mission en faveur des enfants privés de leur famille à vos côtés

N° 197  
DECEMBRE 2015

## BULLETIN SPECIAL :

### S'engager pour les enfants et les familles afin d'éviter la séparation

#### EDITORIAL

#### « Recette » pour que les enfants et leurs familles passent véritablement de joyeuses fêtes

*Nous avons commencé l'année en célébrant l'année de la famille, nous la concluons sur un thème similaire à travers ce bulletin qui évoque l'importance de mieux investir dans les familles pour prévenir les séparations inutiles.*

La dure réalité que vivent des milliers d'enfants séparés ou qui risquent d'être séparés de leurs proches devient encore plus douloureuse pendant les fêtes – le moment des réunions de famille, des célébrations et des délicieux repas. Les meilleurs plats nécessitent généralement une recette, la volonté de préparer le repas, et l'investissement dans des ingrédients de qualité. De la même manière, si l'on veut s'assurer que les enfants puissent rester avec leur famille, il importe de respecter les normes internationales, de disposer d'une certaine volonté politique, et d'investir de façon intelligente et ciblée. La famille étant l'unité fondamentale de la société, le présent bulletin aborde les mesures essentielles à suivre pour que les enfants demeurent dans leur famille, il vous livre ainsi « la recette » à suivre dans cette optique.

#### Respect des normes internationales

Voilà le premier ingrédient indispensable pour prévenir la séparation des familles: l'application des normes internationales dans les systèmes nationaux. Bien que le principe selon lequel « *dans la mesure du possible, [l'enfant a] le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux* » (article 7(1) CDE) soit universellement accepté - tout comme les normes internationales établissant les mesures de protection visant à aider les familles à assumer leurs responsabilités envers l'enfant - l'accès aux services élémentaires tels que la santé, un logement décent, l'éducation et l'aide sociale est un droit systématiquement bafoué du fait de multiples facteurs. En effet, le manque de soutien disponible peut pousser les parents à abandonner leur enfant, ou conduire à ce qu'un enfant soit retiré de sa famille sans que cela soit nécessaire; dans bien des sociétés, la discrimination est aussi une cause qui se manifeste sous diverses formes. Les normes internationales sont vides de sens si elles sont mal mises en œuvre, voire si elles ne sont pas appliquées du tout.



## Volonté politique

Cette situation peut et doit changer. L'éclatement de la famille et la séparation peuvent être prévenues grâce à des investissements ciblés et un accompagnement des familles dans leur rôle protecteur. Des actions qui prennent en compte la nature complexe de la vulnérabilité des enfants et de leur famille sont nécessaires. Pour veiller à ce que les enfants restent dans leur famille, il est essentiel d'encourager l'investissement dans des mesures de protection sociale adaptées aux problèmes spécifiques et aux circonstances auxquelles les familles sont confrontées afin de consolider ces dernières. Ainsi, la volonté politique apparaît clairement comme le deuxième ingrédient indispensable à la protection des enfants et de leur famille grâce à un meilleur investissement.

## Un meilleur investissement, plus ciblé

Pour favoriser une telle volonté politique, un événement parallèle a été organisé dans le cadre de la journée annuelle de réflexion du Conseil des droits de l'homme (CDH) sur les droits de l'enfant de 2015, intitulé « Vers un meilleur investissement dans les droits de l'enfant ». Cet événement s'est basé sur la résolution du CDH de mars 2015, « Droits de l'enfant : Vers un meilleur investissement dans les droits de l'enfant » formulée avec l'appui de plus de 190 Etats représentés.

Néanmoins, une fois la volonté politique établie, comment définir les priorités en matière d'investissement avec des ressources limitées ? Les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants ont servi de « recette internationale » pour déterminer un ordre de priorité. Les consignes étaient claires pour tous les participants: la question des définitions de la famille a été évitée afin de rester centré sur la protection des droits de l'enfant, quel que soit l'environnement dans lequel il se trouve. Cette approche a permis de couvrir des situations difficiles, dont la séparation, les mouvements transfrontaliers, et la diversité des contextes familiaux.

En introduction, le Professeur Benyam Dawit Mezmur, président du Comité des droits de l'enfant et vice-président du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, a évoqué, d'un point de vue international, l'importance que les Etats membres s'engagent pour les enfants et leurs familles, dès à présent. L'événement du CDH est venu compléter les efforts du Comité qui travaille en ce moment même sur une nouvelle observation générale dédiée à ce sujet.

Cependant, les Etats membres n'ont pas à porter seuls ce fardeau; il importe que les responsabilités soient partagées entre les différents acteurs, et notamment avec la société civile, comme en Afrique par exemple (voir page 4), afin de parvenir à un investissement intelligent.

Si l'on part du principe qu'une coopération entre les divers intervenants existe au sein d'un pays, la question du soutien direct aux familles biologiques, surtout pendant les premières années de vie de l'enfant, se pose alors de façon évidente. Afin d'apporter certains éléments de réponse, des plans d'aide sociale élaborés dans le contexte africain ont été présentés, complétés par la suite par des études telles que celles publiées par Family for Every Child sur le Ghana et le Rwanda (voir page 16).

Toutefois, comme nous le savons tous, malgré les efforts fournis pour maintenir les enfants dans leur famille d'origine, la protection de remplacement peut parfois s'avérer nécessaire, d'où l'importance de mieux investir aussi dans d'autres formes de prise en charge de type familial. Dans cette optique, un exposé a montré la nécessité d'investir dans les systèmes formels de familles d'accueil, qui s'inscrivent au rang des solutions familiales en Asie (voir page 7). Ce mode d'investissement dans une prise en charge familiale de qualité est d'autant plus essentiel lorsque les pays s'embarquent dans des stratégies de désinstitutionnalisation, comme c'est le cas en Europe de l'Est (voir page 11). De même, on ne peut que réitérer la nécessité d'une allocation adéquate des ressources compte tenu du nombre croissant, en 2015, d'enfants déplacés à travers le monde – et notamment dans le cadre de l'afflux de réfugiés en Europe. Dans ce genre de circonstances, l'aide aux enfants non-accompagnés et séparés de leurs proches pour qu'ils puissent retrouver leur famille d'origine est également essentielle, comme le montre l'étude réalisée en Amérique latine (voir page 13).

**Le SSI/CIR ne peut que faire écho à la remarque du Professeur Benyam Dawit Mezmur, affirmant que**



« l'investissement en faveur des enfants et des familles afin de prévenir une séparation qui n'est pas nécessaire est non seulement la bonne chose à faire, mais aussi la plus logique ». Espérons que les temps à venir seront réjouissants pour tous les enfants et leurs familles. Nous sommes heureux de continuer à œuvrer à vos côtés afin d'atteindre notre objectif commun: que tout enfant puisse « grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension » (préambule de la CDE).

L'équipe du SSI/CIR  
Décembre 2015

